



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE – 55, CHEMIN NELSON

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition complète (grange) a été déposée conformément du Règlement numéro 6-7-2 (2026) régissant la démolition d'immeubles pour un bâtiment agricole sis sur le lot désigné comme étant le numéro 2 934 984 du cadastre du Québec, situé au 55, chemin Nelson.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le comité de démolition de la Ville de Coaticook sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 10 août 2026 à 18h30 au 150, rue Child, à la salle du conseil. La décision du comité sera rendue en séance publique.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de : Madame Geneviève Dupras, greffière à l'adresse courriel : g.dupras@coaticook.ca.

Fait et donné, le 24 juillet 2026

La greffière,

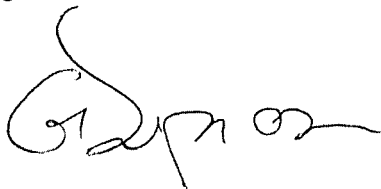
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 24 juillet 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 24 juillet 2026.

Donné à Coaticook, ce 24 juillet 2026

La greffière,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G Dupras', with a stylized flourish at the end.

Geneviève Dupras